

Panorama des réformes des systèmes de retraites en Europe

NB : Les numéros en exposant renvoient aux numéros des articles référencés dans le sommaire.

L'allongement de l'espérance de vie, le déclin du taux de fécondité, l'arrivée plus tardive des jeunes sur le marché de l'emploi s'ajoutant au départ massif à la retraite des générations du *baby-boom*, constituent autant d'éléments qui renforcent le déséquilibre entre actifs et inactifs. De nombreux pays européens sont donc confrontés à rechercher les moyens d'équilibrer les financements de leurs régimes de retraite. La crise financière et économique a contribué à souligner l'insuffisance de certains régimes et à modifier, voire accélérer, le cours des réformes entreprises et, notamment, les mesures en faveur de l'emploi des seniors.

1. Typologie des systèmes de retraite en Europe

Selon une approche adoptée en 1990 par la Commission européenne¹, les systèmes de retraite s'analysent sous l'angle de leur architecture et de leur financement.

1.1. Une architecture qui repose sur trois piliers

- Premier pilier : il regroupe les régimes obligatoires par répartition, dits « régimes de base » ou publics. Ainsi, dans les pays européens tels que l'Allemagne, la Belgique, l'Espagne, l'Italie mais aussi la Suède, la pension de base s'élève à 80 % du montant total de la retraite alors qu'au Royaume-Uni ou aux Pays-Bas, elle ne représente que 33 % de la pension totale.
- Deuxième pilier : il concerne les régimes complémentaires organisés dans un cadre professionnel et financés le plus souvent par capitalisation. Il occupe une place moindre dans les pays où la pension de base est la plus importante (Allemagne, Italie), alors qu'il fournit l'essentiel des pensions au Royaume-Uni et pour une moindre part aux Pays-Bas, en Suède ou en Belgique.
- Troisième pilier : il comprend les contrats individuels et repose sur l'initiative et l'épargne retraite individuelles. S'il représente 30 % des revenus des retraités britanniques, il tend à se développer ailleurs et s'inscrit dans une démarche de responsabilisation accrue des assurés sociaux.

1.2. Trois modèles de financement

- Le modèle « *bismarckien* » fondé sur le principe des assurances sociales ; il fonctionne par répartition, sur la base d'une solidarité entre les générations – les actifs paient pour les retraités -. Il est adopté par un grand nombre de pays dont la France et l'Allemagne.
- Le modèle « *beveridgien* » où les régimes de base forfaitaire, dépourvus de lien avec l'activité professionnelle, assurent une pension de base (service de l'État) ; ils sont complétés par des régimes complémentaires reposant sur le principe de capitalisation. On le retrouve au Royaume-Uni et aux Pays-Bas. De nombreux pays combinent les caractéristiques de chacun de ces deux modèles.
- Le modèle dit « *Banque mondiale* » a été adopté dans certains pays de l'Europe centrale et orientale, notamment en Pologne, Hongrie, Roumanie. Il est fondé sur trois étages de pension dont deux sont obligatoires et repose essentiellement sur la capitalisation.

2. Les réformes⁷ des systèmes de retraite

D'importantes réformes³ ont été engagées dans la plupart des pays européens ayant pour principal objectif de freiner l'augmentation des dépenses publiques de retraite, tandis que croissait le rôle des institutions et des marchés financiers¹³. Selon l'OCDE⁵, la part du budget allouée aux retraites publiques des pays a progressé à un rythme rapide de 17 % supérieur à la hausse du revenu national, sur la période 1990-2005. Les États ont été conduits à mettre en place des dispositifs de pilotage⁴ obligatoires de contrôle financier de leurs systèmes de retraites, à partir de projections financières à long terme.

On distingue les réformes paramétriques des réformes structurelles :

- Les réformes paramétriques jouent sur plusieurs paramètres des régimes existants, tels que reculer l'âge effectif de départ à la retraite, allonger la durée de cotisation, baisser le niveau des pensions ou élargir la base de calcul des pensions (de 10 à 25 ans, voire 40 ans), augmenter les taux de cotisation, indexer la revalorisation des pensions sur les prix plutôt que sur les salaires.
- Les réformes structurelles impliquent un changement radical du système, mené progressivement sur une longue durée.

Alors que sur la période 1960-2000, on observe une baisse continue de l'âge de la retraite dans les pays de l'OCDE⁵ -en moyenne, légèrement en-dessous de 62 ans pour les hommes et 60,5 ans pour les femmes- concomitante à une hausse continue de l'espérance de vie¹⁶, aujourd'hui, l'incitation à travailler plus longtemps est devenu un objectif partagé par tous les pays. On agit en relevant l'âge de la retraite⁶, en unifiant l'âge de départ des hommes et des femmes et en limitant les départs en retraite anticipée. Favoriser le travail des seniors est un des objectifs préconisé par la Commission européenne¹⁵. Il a été complété, lors du sommet de Stockholm¹² en 2001, par la volonté de relever à 50 % en 2010 le taux d'activité des travailleurs âgés de plus de 55 ans.

Dans un livre vert¹² intitulé « *Vers des systèmes de retraite adéquats, viables et sûrs en Europe* » et rendu public le 7 juillet 2010, la Commission européenne recommande de reculer l'âge de la retraite pour répondre au défi démographique et de veiller à encadrer les systèmes de retraite privés, venus compléter des systèmes publics de moins en moins généreux. Une consultation¹¹ auprès des partenaires sociaux et acteurs économiques, États membres et ONG, a été lancée jusqu'au 10 novembre prochain.

Qu'elles soient paramétriques ou structurelles, les réformes lancées obéissent à une tendance commune : la réduction du niveau des pensions doit inciter les salariés à constituer eux-mêmes une épargne par le biais de dispositifs de retraite privés, individuels ou professionnels, financés par capitalisation⁴.

D'abord financière, la crise de 2008 a entraîné une forte dépréciation des fonds de pension (-23% en moyenne dans les pays de l'OCDE) fragilisant ainsi les systèmes de retraite privés, financés par capitalisation¹³, et ce particulièrement en Irlande et au Royaume-Uni¹⁴. Puis la crise est devenue économique et sociale, avec un fort impact sur le taux d'emploi des jeunes dans la plupart des pays. La baisse des cotisations sociales qui en découle et la hausse des transferts nécessaires pour maintenir le niveau des pensions, ont menacé l'équilibre des régimes publics.

Certains pays (l'Irlande, le Royaume-Uni, le Danemark) ont mis en place des mécanismes de « *stabilisateurs automatiques sociaux* », destinés à atténuer l'impact des moins-values des placements financiers sur le revenu global des retraités. Parmi les mesures « immédiates » prises par les pays face à la crise, on notera les versements exceptionnels (Grèce, Royaume-Uni) ou encore un renforcement des filets de protection (Finlande, Espagne, Royaume-Uni) destinés aux personnes âgées les plus démunies.

Afin de rétablir la confiance dans les régimes privés et de minimiser les risques de l'épargne retraite investie dans les actions, l'une des stratégies retenue¹⁴ consiste à promouvoir un investissement fondé sur le cycle de vie : au fur et à mesure que l'on s'approche de l'âge de la retraite, un basculement s'opère des actifs risqués vers des produits moins exposés au risque.

3. Principales réformes entreprises en Europe⁶

Le secrétariat général du Conseil d'orientation des retraites (COR) a réalisé un tableau synthétique² qui présente les systèmes de retraite des principaux pays développés, dont un extrait est présenté ci-dessous.

		Allemagne ⁸	Belgique ¹³	Espagne ¹⁰	Italie ¹³	Pays-Bas ¹³	Royaume-Uni ⁸	Suède ⁹
Années de réforme		1992, 2001, 2004	1997, 2003	1995, 2007	1992, 1995, 1997, 2004, 2007	2009	1995, 2002, 2007	1998, 2001
Minimum social ou pension forfaitaire (en % du salaire moyen) (1)		Social (19%)	Social (22%)	-	Social (22%)	Forfaitaire (31%)	Social (19%) et Forfaitaire (14%)	Social (38%)
par répartition (2)	Type de pensions	Régime en points	Régime en annuités	Régime en annuités	Régime en comptes notionnels	-	Régime en annuités (forfaitaire en 2010)	Régimes en comptes notionnels complétés par un régime public par capitalisation
	Minimum de pension (salaire moyen)		Cumulable avec les dispositifs de minimum (34%)	(30%)	-	-	Cumulable avec les dispositifs minimum (15%)	-
	Financement	Cotisations + transferts de l'État	Cotisations + transferts de l'État	Cotisations + réserves financières	Cotisations + transferts de l'État	-	Cotisations	Cotisations + réserves financières + transferts de l'État
Part des dépenses publiques (1 + 2) en 2005 (en 1990)	en % du PIB	11,4% (10%)	9,0% (9,1%)	8,1% (7,9%)	14,0% (10,1%)	5,0% (6,7%)	5,7% (4,9%)	7,7% (7,7%)
	en % du budget de l'État	24,3%	17,3% (17,4%)	21,0%	29,0% (19,0%)	11 % (12,2%)	12,8% (11,9%)	13,9%
Régimes privés professionnels ou individuels par capitalisation (3)	Types de régimes (taux de couverture de la population)	Professionnels facultatifs (64%) et/ou individuels facultatifs (44%)	Professionnels facultatifs (55,6%)	Professionnels facultatifs (8,7%)	Professionnels facultatifs (10,6%) et individuels facultatifs (5,1%)	Professionnels quasi obligatoires (> 90%)	Professionnels facultatifs (47,1%) et individuels facultatifs (18,9%)	Professionnels quasi obligatoires (> 90%)
	Actifs financiers en % de PIB en 2007	4,1%	4,0%	7,5%	3,3%	138,1%	78,9%	8,7%
Réserves collectives	Types de réserves	Fonds de trésorerie	-	Fonds de réserves	-	-	-	Fonds de réserves
	Importance en % de PIB en 2007	-	-	4,5%	-	-	-	31,7%
	Importance en années de prestation en 2007	1,5 mois de prestations	-	9 mois de prestations	-	-	-	4 ans de prestations
Sources de revenu des personnes âgées de plus de 65 ans	Minima (1) et régimes publics (2)	73%	81%	70%	72%	48%	49%	69%
	Régimes privés professionnels ou individuels (3) et épargne individuelle	15%	7%	5%	4%	42%	39%	21%
	Travail	12%	12%	24%	24%	10%	12%	10%
Âge légal minimum	Après réforme	67 ans entre 2012 et 2029	65 ans	67 ans en discussion, entre 2013 à 2025	Entre 61 et 65 ans après 2035	67 ans d'ici 2037	68 ans d'ici 2046	À partir de 61 ans

Sources OCDE et COR, Commission européenne

N.B. Les numéros en exposant renvoient aux numéros des articles référencés dans le sommaire.

SOMMAIRE

Tous les articles cités sont disponibles au SDRP sur simple demande - Tél. 240.01 BAL 1397- c4doc-ut

Panorama des réformes des systèmes de retraites en Europe

Typologie des systèmes de retraite

1.- Présentation des grands types de systèmes de retraite

Rapport d'information déposé à l'Assemblée nationale, n°2570, 02.06.2010, (p.8-12)

<http://www.assemblee-nationale.fr/13/pdf/rap-info/i2570.pdf>

2.- L'architecture des systèmes de retraite

Les systèmes de retraite face à la crise en France et à l'étranger (Fiche 1) Les Colloques du Conseil d'Orientation des Retraites, 03.12.2009,

<http://www.cor-retraites.fr/IMG/pdf/doc-1248.pdf>

Les réformes des systèmes de retraites

3.- Réformes systémiques ou paramétriques

Rapport d'information déposé à l'Assemblée nationale, n°2570, 02.06.2010, (p.20-46)

<http://www.assemblee-nationale.fr/13/pdf/rap-info/i2570.pdf>

4.- Le pilotage des régimes de retraite, les leviers d'actions mobilisés dans les pays développés

La lettre du Conseil d'Orientation des Retraites, 06.2009

<http://www.cor-retraites.fr/IMG/pdf/doc-1328.pdf>

5.- Les pensions dans les pays de l'OCDE – Les tendances actuelles et les enjeux des politiques des systèmes de retraite

OCDE, Synthèse, novembre 2009

<http://www.oecd.org/dataoecd/14/52/43854045.pdf>

Expériences européennes

6.- La réforme des systèmes de retraite : les expériences européennes

Bruno Palier, chercheur du CNRS, Regards sur l'actualité, n°361 mai 2010

7.- Les retraites en France et dans le monde - Nouvelles problématiques

François Charpentier, journaliste spécialiste des questions de protection sociale, *Économica*, septembre 2009 (p.157-232). (*Service de documentation de la DGRH –DAP*)

8.- Les effets d'une crise économique et financière sur les systèmes de retraite : approche par pays : au Royaume-Uni, en Allemagne

Rudyard EKINDI, Volker SCHMITT, Actes du colloque, COR, 03.12.2009 (p. 37-38)

<http://www.cor-retraites.fr/IMG/pdf/doc-1305.pdf>

<http://www.cor-retraites.fr/IMG/pdf/doc-1306.pdf>

9.- Le système de retraite public suédois

La Lettre du COR, 02.2009

<http://www.cor-retraites.fr/IMG/pdf/doc-1091.pdf>

10.- Espagne : Tensions sociales face au plan de rigueur et à la réforme des retraites

Catherine Vincent, *Chronique internationale de l'IRES*, n°123, mars 2010

<http://www.ires-fr.org/IMG/File/C123-Espagne.pdf>

11.-La Commission européenne ouvre un débat sur les retraites

Aude Carasco, La Croix, 8 juillet 2010

12.- Livre Vert - Vers des systèmes de retraite adéquats, viables et sûrs en Europe

Commission européenne 7 juillet 2010

<http://ec.europa.eu/social/main.jsp?langId=fr&catId=89&newsId=839&furtherNews=yes>

Impacts de la crise sur les systèmes de retraite

13.- Les réformes des retraites en Europe dans la crise

Gérard Cornilleau, Catherine Mathieu, Henri Sterdyniak, Vincent Touzé, OFCE, avec la collaboration d'Olivier Bontout, Drees, – 30 mars 2010 (p. 18-31)

<http://www.ofce.sciences-po.fr/pdf/documents/etudes2010/2.pdf>

14.- Les systèmes de retraite face à la crise

OCDE, Synthèse, novembre 2009

<http://www.oecd.org/dataoecd/11/41/43861032.pdf>

Annexes

15.- Employment rates in EU Member States in 2008 and progress towards Lisbon and Stockholm targets for 2010

Commission européenne Europa Employment in Europe report 2009 (p21)

<http://ec.europa.eu/social/main.jsp?langId=fr&catId=113&newsId=642&furtherNews=yes>

[s](#)

16.- Espérance de vie en bonne santé

Sur le site de l'INSEE, source Eurostat, 25.08.2009

http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg_id=98&ref_id=CMPECF02228

17.- Glossaire

Commission européenne 7 juillet 2010 (p.23 à 27)

<http://ec.europa.eu/social/main.jsp?langId=fr&catId=89&newsId=839&furtherNews=yes>

Références bibliographiques

ARTUS P; CAFFET J-C. (2010)

« Quels effets macroéconomiques, à court et long terme, des politiques de rééquilibrage des systèmes de retraite par répartition ? »

Natixis Flash Économie, n°116, 23 mars 2010

PALIER B. (2010) chercheur au CNRS

« La réforme des retraites » Éditeur Presses Universitaires de France (PUF), Collection « Que sais-je ? » mars 2010

CAUSSAT L. (2006) administrateur de l'INSEE, sous-directeur à la DREES

« L'Europe du Sud et la réforme des retraites – une communauté de situations, une diversité de politiques », Revue française des Affaires sociales, n°1, janvier-mars 2006

CHOJNICKI X., MAGNANI R. (2008) chargés de recherche au CEPII

« Retraites : la poursuite des réformes » in *L'économie mondiale 2009*, CEPII, La Découverte, Collection « Repères » mars 2010

MAGNANI R. (2008) chargée de recherche au CEPII

« Retraites en Italie : travaux en cours », La lettre du CEPII, n°283, novembre 2008

Sous la direction de LEGROS F. (2007) :

« Les retraites - Libres opinions d'experts européens », *Economica*, février 2007

YVOIRE (d') A. (2010) Secrétaire général de l'Observatoire des retraites

« Les systèmes de retraite en Europe », *Futuribles*, n°365, juillet-août 2010

Sous la direction de CORNILLEAU G et STERDYNIAK H (2008) économistes à l'OFCE.

« Emploi des seniors : les leçons des pays de réussite »

Revue de l'OFCE, n°106, juillet 2008

<http://www.ofce.sciences-po.fr/pdf/revue/106/r106-4.pdf>

WIERINK M. (2010) sociologue

« Pays-Bas : La retraite à 67 ans, un projet de loi qui divise les Pays-Bas »

Chronique internationale de l'IRES, n°122, janvier 2010

<http://www.ires-fr.org/IMG/File/C122-2.pdf>

Sites internet spécialisés

Observatoire des retraites

<http://www.observatoire-retraites.org/>

Age légal de départ à la retraite :

<http://www.observatoire-retraites.org/index.php?id=102>

Conseil d'Orientation des Retraites (COR)

Colloque du 3 décembre 2009 : Les systèmes de retraite face à la crise en France et à l'étranger

<http://www.cor-retraites.fr/article317.html>

Association internationale de sécurité sociale (ISSA)

Le site internet de l'ISSA fournit une description détaillée des régimes sociaux de la plupart des pays du monde

<http://www.issa.int/index.php/fre/Observatoire/Observatoire>

Rapports

« Rapport d'information sur le financement des retraites dans les États européens » présenté par M. A. Robinet, député, n°2570, 2 juin 2010

<http://www.assemblee-nationale.fr/13/pdf/rap-info/i2570.pdf>

OCDE, « Les pensions dans les pays de l'OCDE 2009 : Panorama des systèmes de retraites »

http://www.oecd.org/document/30/0,3343,fr_2649_34757_43065310_1_1_1_1,00.html